

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS
SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des auditeurs indépendants	
État des résultats	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des flux de trésorerie	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5 à 8
Renseignements complémentaires	9

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie des exercices terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les états financiers de l'année précédente ont été audités par un autre comptable qui a émis un rapport de l'auditeur avec réserve daté du 5 juin 2024.

Montréal,
Le 22 mai 2025



DESORMEAUX PATENAUDE INC.
Par : Aline Désormeaux, CPA¹

¹Permis de comptabilité publique A114259

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS
SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

Page 1

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions et contributions (Annexe A)	343 744 \$	363 686 \$
Autofinancement		
Contrats de services - Arrondissement Ville-Marie	74 921	72 350
Activités de loisirs	55 740	61 224
Loyers et autres locations de salle	90 592	58 831
Autres revenus	892	5 320
Revenus d'adhésions	4 590	4 060
Dons et fonds discrétionnaires	36 047	27 873
	<u>262 782</u>	<u>229 658</u>
	<u>606 526</u>	<u>593 344</u>
CHARGES		
Charges des programmes d'activités		
Contractuels	38 441	25 469
Activités	19 249	24 075
	<u>57 690</u>	<u>49 544</u>
Frais généraux administratifs		
Salaires et charges sociales	456 815	498 627
Fournitures de bureau	15 960	19 258
Activités	29 541	18 276
Entretien et réparations	7 218	10 228
Sécurité	6 749	6 363
Télécommunications	5 562	5 483
Services professionnels	5 120	5 181
Frais bancaires	4 323	2 617
Publicité	297	3 235
Location d'équipement	2 547	2 383
Frais de formation	430	621
Vie associative	607	547
Divers	5 298	45
Amortissement - Immobilisations corporelles	19 550	19 084
	<u>560 017</u>	<u>591 948</u>
	<u>617 707</u>	<u>641 492</u>
RÉSULTAT NET	<u><u>(11 181)</u></u>	<u><u>(48 148)</u></u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS**SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2025

Page 2

	2025		
	Investis en immobilisations	Non affecté	Total
SOLDE AU DÉBUT	74 099 \$	864 \$	74 963 \$
Résultat net	(19 550)	8 369	(11 181)
Investissement en immobilisations	3 841	(3 841)	-
SOLDE À LA FIN	58 390	5 392	63 782
	2024		
	Investis en immobilisations	Non affecté	Total
SOLDE AU DÉBUT	55 240 \$	67 871 \$	123 111 \$
Résultat net	(19 084)	(29 064)	(48 148)
Investissement en immobilisations	37 943	(37 943)	-
SOLDE À LA FIN	74 099	864	74 963

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS**SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Page 3

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(11 181) \$	(48 148) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>19 550</u>	<u>19 084</u>
	<u>8 369</u>	<u>(29 064)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(298 767)	(14 447)
Frais payés d'avance	2 676	4 815
Créditeurs	8 307	(35 610)
Emprunt bancaire	(750)	(912)
Subventions reportées	<u>261 513</u>	<u>22 131</u>
	<u>(27 021)</u>	<u>(24 023)</u>
	<u>(18 652)</u>	<u>(53 087)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 841)</u>	<u>(37 943)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(22 493)	(131 030)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>19 788</u>	<u>150 818</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>(2 705)</u></u>	<u><u>19 788</u></u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS
SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025

Page 4

	2025	2024
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	-	19 787
Débiteurs (note 3)	399 622	100 857
Frais payés d'avance	1 572	4 248
	<u>401 194</u>	<u>124 892</u>
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	58 391	74 099
	<u>459 585</u>	<u>198 991</u>
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire (note 5)	2 705	-
Emprunt bancaire (note 5)	1 236	1 986
Créditeurs (note 6)	27 860	19 553
Apports reportés (note 7)	364 002	102 489
	<u>395 803</u>	<u>124 028</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	58 390	74 099
Non affecté	5 392	864
	<u>63 782</u>	<u>74 963</u>
	<u>459 585</u>	<u>198 991</u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

Un administrateur,  _____

Un administrateur,  _____

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il œuvre dans l'organisation d'activités communautaires et de loisirs dans le secteur Centre-Sud de la Ville de Montréal. Au sens des lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme à but non lucratif et est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilité des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir pouvait faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits d'autofinancement sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de location sont constatés linéairement sur la période couverte par la location.

Les adhésions sont constatées au moment de l'encaissement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciations s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS
SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2025

3. DÉBITEURS

	2025		2024
Subventions à recevoir	390 141	\$	92 964
Comptes clients à recevoir	6 854		-
Taxes à la consommation à recevoir	2 627		7 893
	<u>399 622</u>		<u>100 857</u>

4. IMMOBILISATIONS

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier de bureau	49 448	33 225	16 223	15 958
Équipement informatique	84 606	61 841	22 765	32 521
Améliorations locatives	18 232	9 116	9 116	12 762
Équipement	34 428	24 141	10 287	12 858
	<u>186 714</u>	<u>128 323</u>	<u>58 391</u>	<u>74 099</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2025, l'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 75 000 \$. Les montants prélevés portent intérêts au taux de 10,45 %, renouvelable annuellement. Le solde de la marge au 31 mars 2025 est de 0 \$ (17 \$ en 2024).

De plus, l'organisme dispose d'une carte de crédit qui est assortie d'une limite totale de crédit de 20 000 \$.

6. CRÉDITEURS

	2025		2024
Comptes fournisseurs et frais courus	961	\$	681
Salaires et vacances courus	26 899		18 872
	<u>27 860</u>		<u>19 553</u>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2025

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>Solde 31</u> <u>mars 2024</u>	<u>Encaissés et à</u> <u>recevoir</u>	<u>Constatés à titre</u> <u>de produits</u>	<u>Solde 31</u> <u>mars 2025</u>
Centraide-Fonds de relance des services communautaires	18 917 \$	- \$	18 917 \$	- \$
Contribution aux services maintenance et accueil	55 873	76 188	74 920	57 141
Ville de Montréal et arrondissement Ville-Marie: Loisir	27 699	260 503	48 941	239 261
Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)	-	67 600	-	67 600
	<u>102 489</u>	<u>404 291</u>	<u>142 778</u>	<u>364 002</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques :

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit à cause de ses débiteurs.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêts

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêts relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêts à taux fixes et variables.

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme est sous-locataire de locaux appartenant à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). La Ville de Montréal prend à sa charge les coûts du loyer rattachés à ces locaux. Un bail de 10 ans a été signé en décembre 2017 entre la Ville de Montréal et l'OMHM et prendra fin le 31 décembre 2027. Les coûts annuels pris en charge par la Ville de Montréal sont estimés à 173 001 \$. Cette opération n'est pas inscrite dans les états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS
SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE**

Page 9

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A- SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Subventions		
Provincial		
Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs (PAFCCL)		
Mission globale	129 533	128 644
Programme d'aide financière interne - Centres communautaires de loisirs (PAFICCL)	10 000	-
Programme Population active	3 576	2 153
Programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)	66 300	65 000
Fédéral		
Centraide - Fonds de relance des services communautaires	18 917	69 364
Emploi d'été Canada (EEC) - subventions - Salaires camps de jour	35 137	33 730
Ville de Montréal et Arrondissement Ville-Marie		
Loisirs	48 941	35 866
Camps de jour	14 012	11 062
Subvention PALM	5 373	5 373
Programme Accès-Loisir (PAL)	3 529	3 529
	335 318	354 721
Contributions		
AlterGo PALIM	8 426	8 965
	343 744	363 686